

13 mai 1879

Décret portant création d'un Musée pédagogique

Jules Grévy, Jules Ferry.

Source : *B.A.M.I.P.* n° 441, p. 377-378.

Déjà en 1871, Jules Simon avait tenté de créer le Musée scolaire. Le retard de la France en matière pédagogique, relativement à l'Allemagne en particulier, est une nouvelle fois au XIX^e siècle mis en relief par un rapport officiel : ce retard freine le mouvement de scolarisation du peuple que souhaite la République. Cet instrument au service des méthodes d'enseignement sera secondé par la *Revue pédagogique*, et dirigera de nombreuses publications avec la Bibliothèque centrale de l'enseignement primaire, et l'appui de maisons d'éditions comme Hachette, Armand Colin, Charles Delagrave.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts,

Décète :

Art. 1^{er} - Il est créé au ministère de l'Instruction publique un Musée pédagogique et une Bibliothèque centrale de l'enseignement primaire, comprenant des collections diverses de matériel scolaire, des documents historiques et statistiques et des livres de classe provenant de la France et de l'étranger.

Art. 2. - La direction en sera confiée à un inspecteur général de l'enseignement primaire (hors cadre).

Art. 3. - Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.